

Emetteur _____ Direction de la Communication et de l'Information

Date _____ 10 juillet 2020

Objet : _____ **Lancement du dispositif PARI**

Le Département du Loiret lance un PARI !

Le Département du Loiret a souhaité agir en soutien aux jeunes les plus méritants qui, malgré leur précarité sociale et financière, sont engagés dans des parcours professionnels prometteurs en matière d'insertion. Ainsi, la collectivité lance un nouveau dispositif de Parcours Autonomie Réussite Insertion (PARI).

À travers le PARI, l'objectif est de proposer aux jeunes un accompagnement global, individualisé et personnalisé afin de créer toutes les conditions nécessaires à leur inclusion sociale et professionnelle au sein du territoire loirétain. L'accompagnement peut comprendre :

- un logement
- une bourse d'un montant maximum de 450 € / mois (ou 750 € pour les jeunes en situation de handicap). Cette aide financière peut être réduite, suspendue ou supprimée si le bénéficiaire retrouve des ressources suffisantes
- un référent positionné sur une mission d'aide et de soutien dans une perspective d'insertion et d'autonomie

Un contrat, d'une durée maximum d'un an, et renouvelable sous condition, sera conclu entre le Département du Loiret et le jeune, par lequel ce dernier s'engage à mettre en œuvre les différents éléments de son projet professionnel et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa réalisation.

Comment bénéficier du PARI ?

Il faut déposer un dossier à la Direction de l'Insertion du Département, composé :

- d'une lettre de motivation expliquant le projet d'insertion socio-économique dans le Loiret
- d'une fiche expliquant le projet professionnel, la situation administrative et financière et les qualités du jeune
- d'une photocopie de la carte d'identité et/ou du titre de séjour
- des derniers bulletins scolaires

La mise en place d'un Parcours Autonomie Réussite Insertion (PARI), traduit la volonté politique de mener une action ambitieuse et profondément transversale aux services de la jeunesse loirétaine.

Contact presse :
Cassandre Germain
02 38 25 43 93
06 37 99 23 20
cassandre.germain@loiret.fr